

Royaume du Maroc



Ministère de l'agriculture et de la pêche Maritime

Département de la Pêche Maritime



المملكة المغربية



وزارة الفلاحة والصيد البحري
قطاع الصيد البحري

**LOI DE FINANCES AU TITRE
DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2016**

**PROJET DE PERFORMANCE
-DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME-**

OCTOBRE 2015

PARTIE 1
-PRESENTATION DU DÉPARTEMENT
DE LA PÊCHE MARITIME -

1. Présentation succincte de la stratégie du Département de la Pêche Maritime

Le Département de la Pêche Maritime (DPM) est chargé de l'élaboration de la politique de l'Etat en matière des Pêches Maritimes, des industries y afférentes aussi que de la Formation et la gestion administrative et disciplinaire des gens de mer.

La stratégie Halieutis adoptée lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi, le 29 Septembre 2009 vise à tirer profit des atouts du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture et libérer les freins à sa croissance à travers deux objectifs principaux à savoir, la préservation des ressources halieutiques et la mise à niveau du secteur ainsi que le renforcement de sa contribution au développement économique et social du pays.

Avant la mise en place de la stratégie Halieutis, le secteur de la pêche maritime souffrait d'un manque de vision et d'une faible gouvernance, de même il faisait face à des handicaps au niveau des activités suivantes :

1- Gestion de la ressource

- Connaissance limitée des potentialités réelles de la ZEE Marocaine
- Couverture et suivi de l'état de stock limités à certaines pêcheries
- Gestion non optimisée de la ressource
- Baisse alarmante des stocks d'espèces à forte valeur ajoutée
- Effort de pêche excessif pour certaine pêcherie avec utilisation des techniques de pêche non sélectives.
- Insuffisance du dispositif de contrôle
- Importance du poids de l'informel

2- Commercialisation

- Désorganisation du circuit de la commercialisation et de distribution sur le marché intérieur
- Déficit en halles aux poissons
- Faible consommation nationale
- Absence de stratégie de promotion des produits de la mer à l'international

3- Transformation

- Faible disponibilité de la matière première pour les industriels

Outre les missions classiques du Département, la stratégie Halieutis a généré de nouvelles activités pour le DPM dont notamment :

- Le renforcement du contrôle et la lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée, non réglementée)
- La surveillance des navires de pêche par le système VMS
- La certification des captures destinées aux marchés européens, nécessitant un contrôle le long de la chaîne de valeur
- Le suivi et évaluation des projets arrêtés dans la stratégie Halieutis.

Pour couvrir ces nouvelles missions et assurer une mise en œuvre cohérente de la stratégie, le DPM a présenté un projet de réorganisation de ses structures, qui est en cours d'examen et validation par les Départements Ministériels concernés.

En termes chiffrés, les objectifs assignés à la stratégie à l'horizon 2020 se résument comme suit :

- Tripler le PIB du secteur pour le porter de 8,3 milliards de dirhams en 2007 à près de 22 milliards de dirhams et à ramener la part de l'informel dans le chiffre d'affaires du secteur de 50% à 15%
- Multiplier par 2,6 par rapport à l'année 2007 les exportations du secteur pour les porter de 1,2 milliards de dollars à 3,1 milliards de dollars et relever la part du Maroc dans le marché mondial de 3,3% à 5,4% et occuper ainsi la position de leader mondial dans le domaine de la sardine
- Porter la production à 1,6 million de tonnes et relever la consommation domestique du poisson de 10 kg actuellement à 16 kg par habitant et par an
- D'augmenter le pourcentage des espèces gérées durablement : de 5% à 95%.

Mise en œuvre de la stratégie :

Composée de trois axes majeurs, la nouvelle vision sectorielle s'appuie sur trois mots clés, à savoir **durabilité, performance et compétitivité**.

I/ Axe durabilité :

Il s'agit à travers l'aspect de durabilité d'assurer la pérennité de la ressource pour les générations futures mais aussi de procurer de la visibilité aux acteurs économiques pour investir et moderniser leur outil de production. D'un autre côté, il est question de faire des

marins les premiers acteurs d'une pêche responsable. L'aquaculture, quant à elle, permettra d'alléger le poids sur la pêche et contribuer à la durabilité des pêcheries tout en créant des emplois et des richesses. Ces actions passent par :

- La définition et mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries ; ainsi le taux de couverture de la ressource par les plans d'aménagement a atteint 85% à fin 2014 contre à peine 5% en 2009
- La mise en œuvre du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de la pêche côtière et artisanale ; à travers le programme IBHAR achevé en mai 2015
- La mise en œuvre du programme national d'élimination des filets maillants dérivants
- La consolidation du système de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques par la mise en place du système de positionnement et de suivi continu des navires de pêche par satellites ; le nombre de navires équipés en balises de géo-localisation (VMS) a atteint 2194 unités
- La réalisation du programme relatif à l'Immersion des récifs artificiels dans les baies de Martil et d'Agadir pour le repeuplement des stocks de poissons
- Le développement de l'aquaculture par la création de l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture, qui a concentré, depuis son démarrage effectif en 2011, son activité à l'élaboration d'un cadre juridique régissant le secteur de l'aquaculture au Maroc et la préparation du schéma directeur pour la planification du littoral à des fins aquacoles
- La consolidation de la recherche scientifique par le développement d'une recherche halieutique de pointe et le renforcement des moyens de l'INRH afin de lui permettre de répondre aux besoins stratégiques en matière de préservation et de valorisation de la ressource halieutique.

II/ Axe performance :

L'axe de la performance passe également par la mise en place d'espaces portuaires dédiés à la pêche accompagnée d'une gestion efficiente. Ceci de manière à assurer une maîtrise de la traçabilité des produits dans l'enceinte portuaire. Toujours en vue de plus de performance, un projet de structuration et de dynamisation du marché intérieur autour des marchés de gros et de détail est prévu dans l'objectif de faire du poisson un aliment plus accessible à l'ensemble de la population. Les actions réalisées dans ce cadre, concernent principalement :

- La poursuite du plan national d'aménagement du littoral (PNAL) qui consiste en la réalisation de points de débarquement aménagés (PDA) et de villages de pêcheurs (VDP) ; 35 PDA et VDP ont été réalisés à la fin 2014
- L'opérationnalisation des villages de pêcheurs construits au niveau de la zone sud
- La préservation de la qualité des produits de la mer par la poursuite du programme de mise en place de contenants normalisés qui vise l'amélioration de la compétitivité et de la performance du secteur, ainsi que la protection des consommateurs
- La gestion des ports de pêche, par la signature d'une convention entre le MEF, le DPM, l'ONP et l'ANP pour la délégation de la gestion des ports de pêche à l'ONP en tant que Global Operator dans le secteur de la pêche maritime.

III/ Axe compétitivité

Pour un secteur plus compétitif, les projets à entreprendre, retenus dans le cadre de la nouvelle stratégie, consistent en la mise en œuvre d'actions pour faciliter l'accès des industriels aux matières premières de qualité. Pour ce faire, il est question de créer des pôles de compétitivité à travers le Royaume pour améliorer la valorisation des produits. Les principales actions menées dans ce sens concernent :

- La facilitation des industriels aux produits de la mer à travers la mise à la disposition des unités industrielles de quota de poisson pélagique du stock C
- La promotion de la valorisation des produits de la mer par le lancement d'un programme de création des trois pôles de compétitivité dans la zone d'Agadir (Haliopolis), du Nord (Projet mixte Agriculture-pêche) et du sud
- L'amélioration de la qualité des produits de la pêche dans les régions du sud du Maroc, notamment le poulpe qui constitue le pilier de l'activité de pêche artisanale dans ces régions, ainsi le DPM a procédé à l'équipement de 6600 barques artisanales par des caissons isothermes.

Cette stratégie vise une réorganisation du secteur pour assurer les conditions optimales sur toute la chaîne de traitement du produit, c'est-à-dire de son débarquement à sa commercialisation. Il s'agit par là de mettre sur les marchés un produit compétitif et bien valorisé, de manière à conquérir des parts de marché tant au niveau national que mondial.

Les principaux impacts par rapport aux objectifs fixés par la stratégie Halieutis se présentent comme suit :

- **Production halieutique** : 1,3 millions de tonnes en 2014, tous segments de pêche confondus, ce qui équivaut à environ 82% de l'objectif assigné pour 2020
- **Exportations** : Niveau historique de 15,5 milliards de dirhams en 2014, en hausse de 7% en valeur et de 4% en volume par rapport à 2013. Ce montant correspond à environ 57% du niveau attendu en 2020 qui est de 3,1 milliards de dollars ;
- **Valeur ajoutée de l'activité pêche maritime** : progression de 33% entre 2009 et 2013 pour atteindre 8,3 milliards de dirhams en 2013, soit +7% par an en moyenne ;
- **La reconstitution progressive du stock poulpier** : grâce aux mesures de gestion adoptées (fixation de quotas de pêche par segment, de périodes de repos biologique.....) ;
- **L'élimination totale de l'utilisation des filets maillants dérivants** : conformément aux engagements pris par le Royaume du Maroc pour la préservation des espèces vulnérables ;
- **Gestion des ports de pêche** : 14 ports sur les 22 existants sont gérés par l'ONP, soit 62%. Les 8 ports restants font l'objet de négociations avec l'ANP ;
- **Investissements privés dans l'industrie de valorisation** : ils ont totalisé 1,7 milliards de dirhams entre 2009 et 2014, soit une progression annuelle moyenne de 12%. Cette performance reflète la confiance des industriels marocains dans les choix stratégiques du DPM et la bonne santé du secteur.

2. Présentation des crédits¹prévisionnels du Département au titre de l'année 2016:

Tableau 1: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Département par chapitre

Dépenses	PLF 2016			TOTAL	RAPPEL	%
	BG	SEGMA	CAS	PLF2016	LF2015	PLF2016/ LF 2015
Personnel	185 551 000,00			185 551 000,00	175 964 000,00	105%
MDD *	178 961 000,00			178 961 000,00	176 878 000,00	101%
Investissement **	283 400 000,00			283 400 000,00	268 190 000,00	106%
Total	647 912 000,00			647 912 000,00	621 032 000,00	104%

*Dont 21.900.000 dhs en tant que transferts aux SEGMA

** Dont 80.000.000 dhs pour la subvention au CAS et 6.580.000 dhs en tant que transferts aux SEGMA

¹ Non compris les subventions ou les versements reçus du Budget Général.

3. Récapitulatif des crédits prévisionnels du Département au titre de l'année 2016 par programme:

Tableau 2: Récapitulatif des crédits prévisionnels du Département par programme

Programmes du Département de la Pêche	BG (PLF 2016)			TOTAL BG	LF	%
	PERS	MDD	INV	PLF 2016	2015	PLF2016 /LF2015
Programme 1: Pilotage et gouvernance	185 551 000,00	42 427 000,00	20 099 000,00	248 077 000,00	233 212 000,00	106%
Programme 2 : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource		111 681 000,00	257 621 000,00	369 302 000,00	353 180 000,00	105%
Programme 3 : Qualification, promotion-socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer		24 853 000,00	5 680 000,00	30 533 000,00	34 640 000,00	88%
TOTAL	185 551 000,00	178 961 000,00	283 400 000,00	647 912 000,00	621 032 000,00	104%

4. Présentation régionale des crédits du Département :

Tableau 3: Récapitulatif des crédits prévisionnels 2016 du Département par région.

REGION	BG		SEGMA	CAS	TOTAL
	Chap. MDD	Chap. INV			
Dakhla -Oued Eddahab	1 730 000,00	1 450 000,00			3 180 000,00
Laayoune -Sakia El Hamra	3 880 000,00	1 200 000,00			5 080 000,00
Guelmim-Oued Noun	4 280 000,00	1 000 000,00			5 280 000,00
Souss-Massa	6 480 000,00	12 360 000,00			18 840 000,00
Rabat-Salé-Kenitra	19 930 000,00	15 900 000,00			35 830 000,00
Marrakech-Safi	4 930 000,00	5 880 000,00			10 810 000,00
Oriental	850 000,00	11 000 000,00			11 850 000,00
Casablanca-Settat	69 143 000,00	119 911 000,00			189 054 000,00
Tanger-Tetouan -Al Hoceima	9 378 000,00	17 869 000,00			27 247 000,00
TOTAL	120 601 000,00	186 570 000,00	0,00	0,00	307 171 000,00

5. Programmation budgétaire triennale 2016-2018

Tableau 4 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par nature de dépense

	2015 LF	2016 LF	2017 Projections initiales	2018 Projections initiales
Dépenses de fonctionnement	352 842 000,00	364 512 000,00		
Dépenses du personnel	175 964 000,00	185 551 000,00	*	*
Dépenses de MDD	176 878 000,00	178 961 000,00	188 856 000,00	191 136 000,00
Budget général	352 842 000,00	364 512 000,00	188 856 000,00	191 136 000,00
SEGMA				
CAS				
Dépenses d'investissement	268 190 000,00	283 400 000,00	308 120 000,00	317 400 000,00
Budget général	268 190 000,00	283 400 000,00	308 120 000,00	317 400 000,00
SEGMA				
CAS				
TOTAL	621 032 000,00	647 912 000,00	496 976 000,00	508 536 000,00

* Pas de données en termes de prévisions (en cours d'évaluation)

Tableau 5 : Programmation budgétaire triennale 2016-2018 par programme (*)

Programmes	2015 LF	2016 LF	2017 Projections initiales	2018 Projections initiales
I/ Pilotage et gouvernance	57 248 000,00	62 526 000,00	63 791 000,00	63 701 000,00
Budget général	57 248 000,00	62 526 000,00	63 791 000,00	63 701 000,00
SEGMA				
CAS				
II/ Développement de la pêche et aquaculture et valorisation de la ressource	353 180 000,00	369 302 000,00	393 222 000,00	405 272 000,00
Budget général	353 180 000,00	369 302 000,00	393 222 000,00	405 272 000,00
SEGMA				
CAS				
III/ Qualification socio-professionnelle et sécurité des gens de mer	34 640 000,00	30 533 000,00	39 963 000,00	39 563 000,00
Budget général	34 640 000,00	30 533 000,00	39 963 000,00	39 563 000,00
SEGMA				
CAS				
TOTAL	445 068 000,00	462 361 000,00	496 976 000,00	508 536 000,00

(*) Hors dépenses du personnel

PARTIE 2
-PRESENTATION DES PROGRAMMES DU
DÉPARTEMENT DE LA PÊCHE MARITIME -

Le Département de la Pêche maritime a retenu dans le cadre de son budget au titre de la loi de Finances 2016, les trois programmes suivants :

- Programme 1 : Pilotage et gouvernance
- Programme 2 : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource
- Programme 3 : Qualification, promotion-socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer

Ces trois programmes du Département sont détaillés ci-dessous.

Programme I : Pilotage et gouvernance

1. La stratégie du programme I : Pilotage et gouvernance

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

Le programme pilotage et gouvernance vise à renforcer les différentes structures centrales et déconcentrées du Département pour leur permettre d'assurer les missions et attributions dont elles sont investies dans des conditions optimales. Ce programme comprend tous les projets liés à la gestion des ressources humaines et matérielles, aux affaires juridiques et à la coopération ainsi que les missions d'audit et évaluation. Ce programme concourt d'une manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers du Département.

Aussi, les principales missions afférentes à ce programme sont :

- L'amélioration de la gestion des ressources humaines du Département et leur valorisation à travers :
 - Le renforcement des compétences métiers et l'anticipation des nouveaux métiers émergents ;
 - L'accompagnement des responsables des services déconcentrés dans le développement de leurs capacités managériales, de leur potentiel et leur rendement dans le cadre d'objectifs professionnels ;
 - La mise en place de plans de formation, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences ainsi que la gestion des carrières professionnelles ;
- La rationalisation de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier ;
- La poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du système d'information des services centraux et déconcentrés du Département mieux à même d'améliorer la performance des services offerts aux utilisateurs ;
- L'amélioration de la gouvernance par le renforcement des missions d'audit et de contrôle ;
- L'appui au niveau logistique par le renforcement des moyens de fonctionnement des services centraux et déconcentrés du Département ;
- Le développement de partenariats et la coopération bilatérale et multilatérale ;

- L'élaboration et l'actualisation des textes juridiques et réglementaires régissant le secteur de la Pêche.

b. Responsable de programme

Le Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Générales

c. Acteurs de pilotage

- SG /IG /DRHAG /DCAJ
- Services centraux et déconcentrés du Département

2. Les objectifs et indicateurs de performance du Programme I : Pilotage et gouvernance

Objectif 1.1 : Améliorer l'équipement et le fonctionnement des services

Indicateur 1.1.1 : Coût moyen de fonctionnement courant par agent par an

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
DH/Agent	16 000,00	16 000,00	16 771,00	16 733,00	16 720,00	15 000,00

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen de fonctionnement courant par agent. Il permet de renseigner sur l'efficacité des moyens de fonctionnement mis à la disposition du personnel en exercice au Département de la Pêche.

Les effectifs prévisionnels actualisés pour 2016 pris en compte pour le calcul de l'indicateur s'élèvent à 1354 agents, en tendance baissière par rapport à 2014 et ceci, compte tenu des départs massifs en retraite de certains personnels.

Pour la base de calcul de l'indicateur sont prises en compte les dépenses liées au fonctionnement de l'administration centrale.

Les principales dépenses prises en compte pour le calcul de l'indicateur concernent :

- les loyers ;

- les redevances (eau, électricité, téléphone) ;
- la maintenance et les travaux ;
- le nettoyage et le gardiennage ;
- les dépenses des véhicules (carburants, entretien, assurance) ;
- les dépenses d'impression, de fournitures de bureau, de papier et de petits matériels ;
- les indemnités de déplacement.

Sources de données :

Division des Ressources Humaines, Division du Matériel et des Equipements, Division Financière et comptable

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Commentaires :

La tendance haussière entre 2015 et 2016 est due au fait que le DPM connaîtra une réorganisation de ses structures faisant apparaître deux nouvelles entités qui nécessitent un surplus au niveau du coût de fonctionnement.

Indicateur 1.1.2 : Ratio d'efficacité bureautique

	Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
Ratio d'efficacité bureautique	Dh/poste	1.845	1.730	1.625	1.550	1.420	1.250
Nombre de postes bureautiques	Nbre	435	435	435	435	435	435

Précisions méthodologiques :

Ce ratio comprend :

- Au numérateur : la somme des dépenses bureautiques dans l'année, intégrant : les achats de PC fixes, PC portables, écrans, scanners, photocopieurs et imprimantes, les consommables, les suites bureautiques, les logiciels de sécurité, les serveurs, les serveurs de messagerie, les coûts de la maintenance des matériels et des logiciels.

Les dépenses liées à la bureautique s'entendent hors coûts du réseau (internet et hébergement, téléphonie), les applications de collaboration, les coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation bureautique et les dépenses de reprographie.

- Au dénominateur : le nombre de postes de travail bureautiques « plafonné » c'est-à-dire le nombre de postes fonctionnels équipés. Il est entendu par postes fonctionnels, le nombre de PC fixes et portables en service : le nombre de postes physiques. Par convention, le nombre de postes de travail sera la moyenne du nombre de postes de l'année N-1 et du nombre de postes de l'année N, ces deux nombres étant évalués en fin d'année.

Ce ratio mesure le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique pour l'ensemble des Directions et services centraux.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Commentaires :

Les dépenses liées à la bureautique du Département sont assumées en partie par les services déconcentrés (notamment les dépenses concernant les acquisitions de postes de travail, fixes et portables, des matériels d'impression et des consommables bureautique, la maintenance) et en partie par les services de la Division du Matériel et des Equipements. Les prévisions ici exprimées ne concernent que les dépenses des services centraux, le calcul de ce ratio pour l'ensemble du Département sera réalisé ultérieurement, sur la base d'un recensement auprès des services gestionnaires.

Sources de données :

Division du Matériel et des Equipements

Objectif 1.2 : Optimiser l'efficacité de la GRH

Indicateur 1.2.1 : Ratio d'efficacité de la GRH

	Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
Ratio d'efficacité de la gestion des RH	%	2,91	2,89	2,73	2,68	2,60	2,34
Effectifs gérés	Nbre	1374	1350	1354	1345	1330	1322

Précisions méthodologiques :

Il s'agit du nombre moyen de personnes affectées à la GRH par rapport à l'effectif total.

En numérateur, nous avons les agents affectés directement aux postes de gestion des ressources humaines (gestion administrative, formation, suivi et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences). Il est précisé que les secrétaires ne sont pas comptabilisées ainsi que les effectifs en charge des contentieux.

Au dénominateur, nous avons l'effectif total. Sont exclus du décompte, les personnels faisant l'objet de détachement ou de mise à la disposition.

L'objectif étant de réduire le coût de la gestion des ressources humaines tout en gardant la même qualité de service. Effectivement, le nombre des personnes affectées à la GRH passera de 44 agents en 2014 à 31 agents en 2020.

De même, la moyenne prise en compte pour le calcul de l'effectif total est de 30 postes à créer par année, tout en retranchant les départs en retraite pour chaque année.

Sources de données :

Système d'information RH

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Objectif 1.3 : Renforcer les compétences des ressources humaines du département

Indicateur 1.3.1 : Ratio de renforcement des compétences

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
JF/agent	1,10	1,34	2	2,5	3	4

Précisions méthodologiques :

Le Département de la pêche maritime inscrit la formation continue parmi ses priorités et de ce fait il lui consacre, annuellement, un budget qui représente environ 2% de la masse salariale. Le programme de formation continue vise la dynamisation et le renforcement des compétences internes en vue de doter le Département d'un potentiel humain susceptible de

relever les défis des différents projets et actions programmés dans le cadre de la stratégie Halieutis.

Cet effort de formation s'inscrit dans le cadre de schéma directeur de la formation continue, lesquelles formations sont réalisées par des prestataires externes.

Cet indicateur est calculé en prenant :

- au numérateur la somme des produits des nombres de participants de chaque formation par la durée de la formation.
- Au dénominateur, il s'agit de l'effectif total du Département.

Ainsi le ratio est : $JF/agent = \sum (\text{Nombre de participants} \times \text{durée}) / \text{Effectif total}$

Outre les formations assurées par des formateurs externes, une catégorie du personnel bénéficie de la formation par le biais de formateurs internes, à titre d'exemple les actions d'alphabétisation et la formation pour les examens professionnels. Ces formations ne sont pas comptabilisées au niveau de cet indicateur.

Sources de données :

Système d'information RH

Limites et biais de l'indicateur :

Cet indicateur ne tient pas compte des formations diplômantes de longue durée, de même que les formations dispensées par des organismes tiers (nationaux et/ou internationaux).

3- Présentation des projets ou actions relatifs au programme I : Pilotage et gouvernance

Projet ou Action 1

Aménagement et équipement de l'Administration

- Aménagement des services centraux
- Equipements en bureautiques et informatiques

Projet ou Action 2

Appui aux services extérieurs

- Construction, aménagement des services extérieurs
- Equipements en bureautiques et informatiques

Projet ou Action 3

Formation continue

- Renforcement des compétences
- Knowledge management

Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par projet ou action relatifs au programme 1

Désignation Programme	Désignation Projets /Actions	BG	SEGMA	CAS	TOTAL
Programme 1 : Pilotage et gouvernance	Aménagement et équipement de l'Administration	33 959 000			33 959 000
	Appui aux services extérieurs *	27 067 000			27 067 000
	Formation continue	1 500 000			1 500 000
TOTAL Programme 1		62 526 000	0	0	62 526 000

* Ces projets sont répartis entre les régions concernées

Programme II : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource

1. La stratégie du programme II : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie de ce programme est structurée autour de trois grands axes :

Le premier axe concerne le développement de la pêche et la préservation de la ressource : aussi pour assurer une exploitation durable, rationnelle et optimiser la rente économique pour le bénéfice de la collectivité actuelle et les générations futures, la stratégie « halieutis » a fait de la « durabilité » un de ses trois principaux axes. Ainsi, selon les objectifs de la stratégie « halieutis » 95% des pêcheries seront aménagées à l’horizon 2020. Au 31/12/2014, 85% des pêcheries nationales sont aménagées.

A ce jour, les principales pêcheries à haute valeur commerciale (poulpe, crevettes, merlus, grands crustacés, thonidés, espadon, algues marines, les espèces littorales –corail rouge, concombre, ...–) et celles qui composent principalement la structure des débarquements des espèces halieutiques au Maroc, en l’occurrence les petits pélagiques de l’Atlantique Sud (stock C), sont exploitées dans le cadre de plans d’aménagement. Par ailleurs, la capacité de pêche devra être en adéquation avec les possibilités de pêche.

Par ailleurs, la protection de la ressource, passant par une gestion rationnelle et une exploitation durable, nécessite un contrôle effectif et une traçabilité tout le long de la chaîne de valeur afin de s’assurer du respect des règles régissant cette exploitation.

Le Royaume du Maroc doit impérativement agir contre la pratique de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) afin d’assurer une exploitation durable de ces ressources halieutiques. En effet, la pêche INN constitue une menace majeure pour la pérennité des stocks halieutiques, l’écosystème marin et la situation socio-économique des pêcheurs respectant les mesures et règles applicables en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques.

Le système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) adopté par la stratégie Halieutis est intégré en couvrant la chaîne de l'amont à l'aval et ce, en adoptant un suivi et une surveillance des activités de la pêche à tous les stades de la chaîne (contrôle en mer, contrôle au débarquement, contrôle dans la chaîne de valeur et certification des captures).

Ainsi un plan national de contrôle des activités de la pêche maritime a été instauré. Ce plan national de contrôle vise comme objectif général la lutte contre la pêche INN à travers la mutualisation, la coordination et l'optimisation des ressources affectées aux actions de contrôle des activités de la pêche. Pour cela, il dresse les priorités et les objectifs opérationnels à atteindre en matière d'inspection et de contrôle. De même, dans un souci d'harmonisation des actions, il établit les procédures opérationnelles et les méthodologies d'inspection et de contrôle. Il instaure aussi les moyens de suivi (indicateurs, reporting) qui permettront d'établir les bilans et les évaluations conséquentes nécessaires aux orientations et mises à jour en vue d'amélioration ou de redressement.

Ledit plan national de contrôle est instauré pour une période de 2 ans (jusqu'à 2017) et est renouvelé pour la période suivante selon les orientations et mises à jour décidées en conclusion à ses bilans et évaluations et aussi, selon les décisions et règles prises en matière de gestion et d'aménagement des pêcheries nécessitant son renouvellement.

Pour sa mise en œuvre, il doit être décliné courant 2016 en plans régionaux au niveau des circonscriptions maritimes existantes (Délégations des Pêches Maritimes) afin qu'il soit adapté aux spécifications par circonscription maritime.

Ainsi, cette stratégie consolidera l'objectif de « durabilité » par :

- La mise à niveau, la modernisation et le rajeunissement de l'outil d'exploitation de la ressource ;
- La préservation de l'environnement par l'usage de pratiques, techniques de pêches et engins qui respectent le milieu ;
- Le débarquement d'un produit de qualité optimale, garant du dynamisme des marchés et d'une valeur ajoutée commerciale ;
- L'amélioration des conditions de travail de manière générale et l'amélioration des revenus ;
- La lutte contre la pêche INN ;
- Le renforcement de la recherche halieutique et son développement scientifique.

La stratégie Halieutis a donné naissance à l'Agence Nationale pour le développement de l'Aquaculture dont l'objectif est de porter la production aquacole d'environ 400 tonnes actuellement à 200 000 tonnes à l'horizon 2020. A cette date, la production aquacole constituerait 11% du volume global de la production halieutique. Le chiffre d'affaires du secteur de l'aquaculture devrait atteindre 5 milliards de dirhams dont une majeure partie à l'export.

Le Maroc présente des potentialités très intéressantes, particulièrement en termes d'atouts naturels, de disponibilité d'une main d'œuvre expérimentée dans le secteur halieutique, ainsi que de la proximité des principaux marchés. En plus, la reconversion et le redéploiement des pêcheurs dans les zones surexploitées pourrait servir au développement de l'aquaculture.

Le second axe concerne la conformité sanitaire et normative, la promotion de la valorisation, de la compétitivité et du développement industriel des entreprises de valorisation des produits de la pêche, l'amélioration de l'approvisionnement du marché local et la promotion des produits au niveau national et international.

Cet axe s'articule autour des orientations principales suivantes :

- L'assurance de la conformité sanitaire des outils de production et des unités de valorisation des produits de la mer tout le long de la filière pêche et la mise en place des bonnes pratiques d'hygiène le long de la chaîne ;
- L'optimisation de l'organisation des activités industrielles et commerciales et la rentabilisation des investissements ;
- Le renforcement de la compétitivité des entreprises de transformation et de conditionnement des produits de la mer par l'optimisation des coûts de facteurs de production et leur regroupement au sein de pôles de compétitivité afin de faciliter l'interaction de tous les acteurs et la création de partenariats public/privé et privé/privé ;
- Le développement industriel des entreprises de valorisation des produits de la pêche par la vulgarisation de nouveaux procédés de fabrication, l'optimisation industrielle et la modernisation de l'ensemble du tissu industriel.
- L'encouragement de la consommation des produits de la mer au niveau du marché local en améliorant l'approvisionnement à travers la mise en place de circuit de distribution plus adaptés, et au niveau de l'international en préservant notre

position sur nos marchés traditionnels et la conquête de nouvelles parts de marchés.

- La valorisation de la ressource et la création de mains d'œuvre dans le cadre de projets intégrés par de nouveaux accords d'accès pour l'exploitation de la ressource (Stock C des petits pélagiques).

Le troisième axe concerne l'intégration des populations et des communautés d'acteurs de la pêche artisanale dans le tissu socio-économique régional, par la mise en place d'infrastructures de base nécessaires pour la stabilisation de l'effort de pêche, la conservation des produits capturés et l'amélioration des conditions socio-économiques des artisans pêcheurs. Ces infrastructures constituées de Projets Aménagés Intégrés de la Pêche Artisanale (PAIPA) ont permis d'une part, la concentration d'activités auparavant éparpillées et peu créatrices de richesses ; et d'autre part, constituent une avancée et une opportunité à saisir pour développer, au plus près des réalités du terrain, les moyens d'une véritable gestion rationnelle des ressources et atteindre durablement les objectifs de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, les femmes sont actives au sein de l'ensemble des segments d'activités du secteur de la pêche et notamment au niveau des activités littorales (ramassage des algues, collecte des fruits de mer...). Leur contribution reste « invisible » et non reconnue à sa juste valeur.

Ces femmes sont confrontées à plusieurs problèmes dont la saisonnalité de leurs activités, la pénibilité de leur travail par manque d'équipements et d'installations, leur travail dans le circuit informel et le monopole exercé par les intermédiaires imposant des prix bas. Ce qui constitue un obstacle majeur à l'amélioration de leur revenu déjà limité sur une période courte de l'année, et d'assurer un revenu stable

Afin de disposer d'une situation de référence permettant notamment l'évaluation de l'amélioration de la participation des femmes aux activités du secteur de la pêche et prioriser l'intervention de ce département en faveur de ces femmes, il est projeté d'effectuer un recensement des femmes actives au niveau des activités littorales.

Aussi, pour éviter que les PAIPA ne se transforment dans la durée en points de crise où la communauté des pêcheurs artisans et des femmes marins pêcheurs se retrouvera devant des écosystèmes totalement altérés et devant l'incapacité de faire de la pêche artisanale une source de revenus pouvant subvenir à leur sédentarisation et leurs besoins essentiels, le Maroc s'est lancé depuis 2009, dans l'expérimentation des Récifs Artificiels comme une nouvelle

approche pour la préservation des ressources, une exploitation durable et une amélioration des captures et des revenus des marins pêcheurs artisans. Toutefois, la mise en place des Récifs Artificiels aux fins de pêche et la décision d'en faire avec les Aires Marines Protégées (AMP) un outil privilégié de gestion durable des pêcheries et des espaces maritimes, en renfort des autres outils de gestion des ressources halieutiques nationales, est une ambition nouvelle au Maroc.

Le suivi scientifique (écologique, socioéconomique, etc.) à court, moyen et long terme permettra d'évaluer d'une part, l'efficacité des récifs et/ou AMP comme moyen de réhabilitation des habitats marins dégradés et de consolidation et amélioration de la biodiversité ; et d'évaluer d'autre part, la rentabilité bioéconomique de ce type de projet (amélioration de la richesse spécifique et des biomasses d'espèces d'intérêt commercial, ainsi que l'amélioration des revenus de pêcheurs artisans).

b. Responsable de programme

La Secrétaire Générale du Département de la Pêche Maritime

c. Acteurs de pilotage

- SG /DPMA /DIP /UGP /INRH / ANDA
- Services déconcentrés du Département

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme II : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource

Objectif 2.1 : Préserver et pérenniser la ressource halieutique et lutter contre la pêche INN

Indicateur 2.1.1 : Ratio des pêcheries aménagées (par système de quotas) par rapport au nombre total des pêcheries

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
%	85%	90%	95%	95%	95%	95%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur renseigne sur la gestion rationnelle des ressources halieutiques qui sont soumises à des mesures de gestions adaptées et spécifiques à chaque pêcherie.

Cet indicateur est calculé en rapportant la somme des pêcheries couvertes par les plans d'aménagement en se référant l'ensemble des pêcheries nationales.

Sources de données :

Les données sont disponibles au niveau de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) et de l'Office National des Pêches.

Cet indicateur est mis à jour suite à la publication d'arrêtés instaurant des mesures de gestion par pêcherie.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Indicateur 2.1.2 : Taux d'opérations de contrôle par rapport aux débarquements *

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
%	-	-	5%	5%	10%	12%

**selon les risques qui seront établis par chacune des Délégations des pêches maritimes dans son plan régional de contrôle, des pourcentages sont spécifiquement assignés (prise en considération de la pêcherie et du type de navire).*

Précisions méthodologiques :

Ce taux a été défini dans le plan national relativement à la classe du danger. En effet, le plan national adopte une approche de gestion des risques pour l'exercice du contrôle ; il donne donc une matrice de correspondance des valeurs cibles pour chacune des pêcheries, sous forme d'un taux de couverture des débarquements et des locaux et établissements à terre, relativement à l'importance du danger. Le danger étant tout écart aux dispositions de la réglementation régissant l'exercice de la pêche maritime et son importance sera définie dans le plan régional.

Ainsi, les taux seront spécifiés par les Délégations des pêches maritimes dans leurs plans régionaux pour une durée annuelle ou semestrielle et le nombre de contrôle effectif en valeur absolue ne peut être connu qu'à la fin de la période (annuelle ou semestrielle).

A titre indicatif mais non exhaustif, les taux de couverture figurant dans les matrices de correspondance établies par le plan national pour chacune des pêcheries varient comme suit :

- Navires : de 1 à 15% des débarquements avec pour certaines pêcheries 100% des débarquements des navires hauturiers
- Etablissements à terre : de 5 à 15% mensuel avec 100% pour certaines pêcheries à la veille et à la fin des repos biologiques.

Le nombre d'opérations de contrôle est à exploiter pour d'une part, mesurer l'effort de contrôle physique comparativement au volume de l'activité de la pêche et d'autre part, évaluer l'impact du contrôle en s'aidant du nombre d'infractions et d'autres indicateurs instaurés par le plan national relatifs aux types d'activité, segments concernés, régions, plan d'aménagement, espèces,

Sources de données :

DPMA, Délégations des Pêches Maritimes

Limites et biais de l'indicateur :

Les taux donnés dans le tableau ci-dessus constituent une moyenne estimée étant donné que le plan national vient d'être instauré et sa mise en œuvre passe impérativement par l'instauration des plans régionaux prévus début 2016.

Objectif 2.2 : Assurer la qualité et la sécurité sanitaire de la filière pêche

Indicateur 2.2.1 : Taux de contrôles prévisionnels par rapport aux contrôles cibles

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
Visite de conformité sanitaire	27%	34%	45%	59%	75%	100%
Missions de contrôle de l'activité de mareyage	8%	17%	26%	40%	60%	100%

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur renseigne sur la conformité sanitaire des activités de pêche, de valorisation des produits de la pêche et le contrôle de l'exercice de l'activité de mareyage, conformément aux exigences nationales et internationales en la matière.

Cet indicateur est évalué en fonction du nombre prévisionnel annuel de visites d'assistance, de suivi et de contrôle requises par rapport à la valeur cible de l'année 2020 pour assurer et

veiller au respect des exigences sanitaires par l'ensemble des opérateurs de valorisation, de pêche et de mareyage. L'indicateur suit une progression évolutive continue pour atteindre sa valeur cible en 2020, qui est de 8000 visites de conformité sanitaire et de 5000 missions de contrôle pour l'activité de mareyage.

Sources de données:

Les données sont recueillies auprès des Délégations des Pêches Maritimes en fonction de leurs plans d'action annuels et consolidées au niveau de la Direction des Industries de la Pêche Maritime (DIPM). Cet indicateur est mis à jour annuellement.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Commentaires :

Les éléments susceptibles d'affecter la réalisation de l'indicateur peuvent être dus à des difficultés de logistique et de temps au niveau de la direction centrale ou au niveau des DPMs.

Objectif 2.3 : Promouvoir la valorisation, la compétitivité et le développement industriel des entreprises de valorisation des produits de la pêche

Indicateur 2.3.1 : Chiffre d'Affaire (CA) réalisé à l'export

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
CA export (Milliards DH)	17,0	18,1	20,4	22,8	25,2	29,76

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur, relatif au chiffre d'affaires réalisé à l'export par les entreprises de valorisation des produits de la pêche dans l'exercice de leurs activités, renseigne sur le niveau de développement et la compétitivité de l'industrie et également les efforts de promotion et de facilitation pour l'accès aux marchés des produits de la pêche marocains.

L'objectif actuel tel que précisé dans le Plan « Halieutis » du secteur pour la période 2009-2020, est d'augmenter la valeur du chiffre d'affaires à l'export de 2,6 fois à l'horizon de 2020.

Cet indicateur correspond à la valeur annuelle globale des exportations des produits de la mer par rapport à la valeur cible de l'année 2020. Pour atteindre cet objectif, l'indicateur suivra normalement une tendance évolutive croissante, en se basant sur son évolution entre 2007 (année de référence pour la stratégie « Halieutis ») et 2014, qui a présenté un TCAM de +5%.

Sources de données:

Les données brutes sont recueillies auprès de l'Office des Changes et l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations et traitées, analysées au niveau de la Direction des Industries de la Pêche Maritime.

Cet indicateur est mis à jour trimestriellement et annuellement dans le cadre du suivi de l'activité des industries de valorisation et de la commercialisation.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Commentaires :

Les éléments susceptibles d'affecter la réalisation de l'indicateur peuvent être dus à la régression de la production nationale de la pêche, à l'instauration de nouvelles normes contraignantes à l'échange de produits de la pêche par nos clients, aux crises économiques, financières ou politiques nationales ou internationales, à une crise au niveau du trafic routier, maritime ou aérien ou à la régression de la monnaie nationale par rapport à la devise internationale.

Indicateur 2.3.2 : Ratio de la consommation locale du poisson

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2020
Consommation per capita (kg/an)	13,0	13,5	14,0	14,6	15,0	16,0

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur composé de trois paramètres ; il renseigne sur le niveau de consommation des produits de la pêche per capita, qui est fonction du l'approvisionnement du marché local, conditionné par le niveau d'amélioration de la production halieutique nationale et le volume des importations destinées à la consommation de bouche.

Pour atteindre les 16 kg de consommation par habitant par an, objectif précisé dans le Plan « Halieutis » du secteur pour la période 2009-2020, ceci est tributaire de la réalisation d'une production de 1.660.000 tonnes et 130.000 tonnes de produits importés destinés à la consommation.

La formule globale de calcul est que l'on aura au numérateur : (Production –exportation)+ importations destinées à la consommation ; et au dénominateur : la population totale du Maroc.

Cet indicateur est estimé en se basant sur un modèle d'évaluation élaboré par la DIPM et éventuellement par le biais d'enquêtes nationales réalisées à cet effet.

Sources de données:

Les données relatives à la production nationale, ses destinations et les importations sont recueillies respectivement auprès de l'ONP et l'Office des Changes. Ces données sont traitées et analysées par la Direction des Industries de la Pêche Maritime(DIPM) et recoupées éventuellement avec les résultats de l'enquête sur la consommation nationale des produits de la pêche lorsqu'elle est réalisée.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Commentaires :

Les éléments susceptibles d'affecter la réalisation de l'indicateur peuvent être dus à la régression des débarquements de la pêche, notamment les destinations de ces débarquements pour l'approvisionnement du marché local ainsi qu'à la diminution des importations en produits de la pêche destinées à la consommation de bouche.

Objectif 2.4 : Regrouper et organiser les marins pêcheurs artisans

Indicateur 2.4.1 : Ratio de couverture du littoral par les Projets Aménagés Intégrés

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	valeur cible 2021
%	77%	80%	88%	95%	97%	100%

Précisions méthodologiques:

Il s'agit d'un ratio, au niveau du numérateur : le nombre de Projets Aménagés Intégrés de la Pêche Artisanale réalisés sur l'année en cours, et au dénominateur : la superficie du littoral marocain.

Sachant que la cible à atteindre est de construire un Point de Débarquement Aménagé tous les 50 km, actuellement nous sommes à environ 87 km.

Sources de données:

L'Unité de Gestion des PAIPA (UGPP)

Limites et biais de l'indicateur:

Les limites concernant cet indicateur et la possibilité d'atteindre l'objectif sont :

- La disponibilité de l'assiette foncière et les contraintes topographiques, géographiques, géologiques et bathymétriques des sites ;
- Les aléas de forces majeures et catastrophes naturelles ;
- Les politiques économiques et financières et les décisions politiques de l'Etat.

3- Présentation des projets ou actions relatifs au programme II : Développement de la Pêche et aquaculture et promotion de la valorisation de la ressource halieutique

Projet ou Action 1

Protection de la Ressource Halieutique et développement de la pêche et aquaculture

- Versement au Fonds de développement de la Pêche
- Subventions aux Etablissements publics sous tutelle
- Participations aux séminaires afférents à la protection de la ressource

Projet ou Action 2

Contrôle des pêches

- Mise en œuvre du Plan national de contrôle des activités de la pêche maritime
- Renforcement du parc automobile pour les opérations de contrôle
- Certification électronique des captures et amélioration du processus automatisé de certification

Projet ou Action 3

Valorisation des produits de la pêche

- Conformité et veille réglementaire et sanitaire
- Développement de l'industrie de pêche et renforcement de sa compétitivité
- Commercialisation des produits de la mer

Projet ou Action 4

Projets Aménagés Intégrés de la Pêche Artisanale

- Aménagement d'infrastructures de base (PDAS)
- Création d'activités génératrices de revenus

Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par projet ou action relatifs au programme 2

Désignation Programme	Désignation Projets	BG	SEGMA	CAS	TOTAL
Programme 2 : Développement de la Pêche et aquaculture et valorisation de la ressource	Protection de la Ressource Halieutique et développement de la pêche et aquaculture *	299 083 000			299 083 000
	Contrôle des pêches	6 979 000			6 979 000
	Valorisation des produits de la pêche	3 000 000			3 000 000
	Projets Aménagés Intégrés de la Pêche Artisanale *	60 240 000			60 240 000
TOTAL Programme 2		369 302 000	0	0	369 302 000

* Ces projets sont répartis entre les régions concernées

Programme III : Qualification, promotion-socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer

1. La stratégie du programme III : Qualification, promotion-socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer

a. Résumé de la stratégie du programme et de ses finalités générales

La stratégie du programme est structurée autour de trois axes :

Le premier axe : concerne la qualification du personnel opérant dans le secteur de la pêche maritime et dont les principales orientations s'articulent autour des objectifs suivants :

- Réformer la formation maritime en vue de l'adapter aux orientations stratégiques du Département : il s'agit de diversifier les filières et les modes d'intervention en vue de couvrir tous les besoins en ressources humaines des projets d'Halieutis (promotion de l'aquaculture, développement du secteur de transformation des produits de la mer, promotion de la commercialisation du poisson, modernisation de la flotte, plans d'aménagement, etc.)
- Améliorer la qualité de la formation : il s'agit de généraliser l'Approche Par Compétence (APC) à tous les EFM et à tous les niveaux et filières de formation
- Améliorer la gestion du dispositif de formation : il s'agit de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, des infrastructures et des équipements mis à la disposition des EFM
- Adapter l'offre de formation aux besoins du secteur et aux besoins des populations cibles : il s'agit d'ouvrir le dispositif sur son environnement socioprofessionnel et d'assurer une meilleure insertion des lauréats.

Le second axe concerne la promotion socioprofessionnelle des marins pêcheurs et la gestion administrative des gens de mer, il s'articule autour des objectifs suivants :

- Développer des programmes d'appui à la création et la gestion de coopératives de pêcheurs,

- Généraliser la couverture sociale des marins pêcheurs artisans,
- Harmoniser des actes de gestion des gens de mer ;
- Promouvoir la médecine des gens de mer.

Le troisième axe concerne le renforcement du dispositif de la recherche et du sauvetage des vies humaines en mer et la dynamisation des activités du sauvetage maritime, il s'agit des objectifs suivants:

- Assurer une large couverture du littoral marocain ;
- Garantir la disponibilité des unités de sauvetage ;
- Améliorer la coordination des opérations de sauvetage dans la zone de responsabilité du pays.

b. Responsable de programme

Le Directeur de la Formation Maritime et de la Promotion Socioprofessionnelle

c. Acteurs de pilotage

Les chefs des divisions, les chefs des services et le responsable du centre de coordination de recherche et de sauvetage des vies humaine en mer relevant de la DFMPSP, les Délégués des pêches maritimes et les directeurs des établissements de formation maritime.

2- Objectifs et indicateurs de performance du programme III : Qualification, promotion-socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer

Objectif 3.1 : Mettre à la disposition du secteur de la pêche un personnel qualifié

Indicateur 3.1.1 : Taux d'Opération d'Implantation(TOI) des programmes élaborés selon l'Approche Par Compétence dans les Etablissements de Formation Maritime.

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2021
TOI	10,7%	12,5%	21,4%	35,7%	44,6%	100%

Précisions méthodologiques :

L'indicateur renseigne sur le nombre d'opérations d'implantation des programmes élaboré selon l'approche par compétence dans les établissements de formation maritime par rapport au nombre total d'opérations d'implantation visé.

L'indicateur est donc égal au cumul du nombre d'opérations d'implantation atteint à l'année N divisé par le nombre total d'opérations d'implantation visé qui est de 56.

Le nombre total d'opérations d'implantation visé consiste en :

- Deux programmes : Officier Mécanicien 3 (OM3) et Patron de Pêche (PP) à implanter dans les ITPM de Safi et de Tan-Tan, soit **4** opérations d'implantation ;
- Quatre programmes : 300 chevaux (300CV), marin pêcheur spécialisé (MPS), marin mécanicien qualifié (MMQ) et marin pêcheur qualifié (MPQ) dans 13 établissements de formation maritime, soit **52** opérations d'implantation.

Il est à signaler que l'implantation d'un programme suit un processus de 18 phases dont les principales sont :

- Diagnostic général de l'établissement et son environnement socioprofessionnel ;
- Etablissement des écarts relatifs aux aspects ressources humaines, matérielles, financières et procédures de travail ;
- Etablissement d'un plan d'implantation comprenant les différentes mesures correctives ;
- Mise en œuvre de l'implantation.

Sources de données :

Bilan annuel d'activité des EFM

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Indicateur 3.1.2 : Taux d'insertion des lauréats 6 mois après l'obtention du diplôme

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2021
%	70%	70%	72%	74%	76%	80%

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur renseigne sur le pourcentage des lauréats des établissements de formation maritime insérés dans la vie active pour la première fois et ce, 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'indicateur est calculé de la façon suivante : Il est égal au nombre de lauréats insérés par an divisé par le nombre total des lauréats des établissements de formation maritime de l'année.

Sources de données :

Rapport des cellules d'insertion au niveau des EFM et les DPM au niveau des EFM et les DPM et système d'information SAMAC V2

Limites et biais de l'indicateur :

Difficulté du suivi des lauréats qui va être amélioré par le système SAMAC V2, sachant qu'une partie des lauréats s'insère dans des secteurs autres que la pêche.

Objectif 3.2 : Promouvoir les actions socioéconomiques en faveur des professionnels du secteur

Indicateur 3.2.1 : Ratio des bénéficiaires de la formation en cours d'emploi

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2021
Ratio des bénéficiaires de la Formation continue	12%	23%	34%	46%	58%	100%
Ratio des bénéficiaires de la Vulgarisation	14%	24%	35%	46%	59%	100%
Ratio des bénéficiaires de l'Alphabétisation	7%	13%	24%	37%	51%	100%

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur renseigne sur le nombre des bénéficiaires des actions de formation en cours d'emploi (Formation Continue, Vulgarisation, Alphabétisation Fonctionnelle) par rapport au nombre total des bénéficiaires visé pour chaque type de formation à l'horizon 2021.

L'indicateur est égal au cumul du nombre des bénéficiaires de chaque type de formation atteint à l'année N, divisé par le nombre total des bénéficiaires de chaque type de formation visé à l'horizon 2021, qui est de :

- 28500 bénéficiaires, pour la formation continue ;

- 66400 bénéficiaires, pour la vulgarisation ;
- 8600 bénéficiaires, pour l’alphabétisation fonctionnelle.

Concernant les actions de formation continue et de vulgarisation, les bénéficiaires sont principalement des marins pêcheurs et des femmes en activité dans le secteur. Une même personne peut bénéficier d’une ou de plusieurs formations au cours d’une même année ou durant des années différentes.

Les bénéficiaires de ces actions de formation continue et de vulgarisation peuvent être des diplômés des établissements ou des marins pêcheurs n’ayant bénéficié d’aucune formation.

Concernant les actions d’alphabétisation fonctionnelle, les bénéficiaires sont des marins pêcheurs, des femmes et enfants de pêcheurs.

Sources de données:

Rapports d’activité des EFM et des DPM

Limites et biais de l’indicateur:

La réalisation de ces programmes est tributaire de l’adhésion des marins pêcheurs et de la difficulté liée à la comptabilisation des bénéficiaires des actions de vulgarisation

Indicateur 3.2.2 : Taux de coopératives encadrées par an (y compris les coopératives féminines)

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2021
%	25%	30%	40%	50%	60%	80%

Précisions méthodologiques:

Il s’agit du nombre de coopératives qui bénéficient d’un encadrement par le Département de la Pêche Maritime dans le domaine de la gestion administrative et financière ou dans un domaine lié à la pêche tel que l’hygiène, la sécurité, etc.

Sachant qu’annuellement une dizaines de nouvelles coopératives sont créées et que l’année de référence correspond à celle de 2014 pour un effectif total de 107 coopératives masculines et 07 coopératives féminines.

L’indicateur est égal au nombre de coopératives formées et encadrées sur le nombre total des coopératives existantes au cours de l’année n.

Sources de données:

Rapport d'activité des EFM et des DPM

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Objectif 3.3 : Augmenter la capacité de réactivité du dispositif de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer

Indicateur 3.3.1 : Taux de couverture du littoral en unités de sauvetage (TCL)

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2021
TCL	60%	60%	63%	63%	66%	69%

Précisions méthodologiques:

Cet indicateur renseigne sur le nombre des unités de sauvetage existantes par rapport à la longueur et la dimension du littoral national.

Les interventions de secours assurées par les unités de sauvetage doivent atteindre les personnes en détresse, là où elles se trouvent le long des eaux maritimes du littoral national, dont la couverture totale peut être assurée au moyen de 32 unités de sauvetage pour un délai de déploiement sur zone de 90 mn.

La flotte de sauvetage est actuellement composée de 19 vedettes de sauvetage avec un âge moyen de 18 ans.

Le calcul de l'indicateur est effectué en divisant le nombre actuel d'unités de sauvetage existantes par les 32 unités capables d'assurer 100% de couverture.

Le suivi de cet indicateur vise à améliorer la couverture par de nouvelles acquisitions à raison d'une unité tous les deux ans et une planification des remplacements des unités vétustes ou devenues obsolètes.

Ce qui se traduira par l'amélioration de la prestation de sauvetage des vies humaines en mer dans la zone maritime sous responsabilité nationale.

Sources de données:

Les rapports d'activités du CNCRS et des Délégations des Pêches Maritimes.

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

Indicateur 3.3.2 : Taux des évènements de mer coordonnés (TEC)

Unité	2014 Réalisation	2015 LF	2016 PLF	2017 Prévision	2018 Prévision	Valeur cible 2018
TEC	80%	85%	90%	95%	100%	100%

Précisions méthodologiques:

Il s'agit du rapport entre le nombre des évènements coordonnés par le CNCRS et le nombre des évènements survenus dans la région.

La région concernée dans ce cas comprend tout le littoral marocain et s'étend jusqu'à la limite de la zone économique exclusive marocaine.

Les accidents dont les alertes ont été émises notamment par voie satellitaire ne sont pas tous coordonnés par le Centre de Sauvetage par manque de moyens de réception et communication directe avec les unités en difficulté.

L'acquisition de moyens de communication et de réception des signaux satellitaires des balises de sauvetage permettra la réception des alertes, notamment en zone sud du Royaume, non couverte jusqu'à aujourd'hui par aucun Centre, même étranger.

Ces alertes restent généralement sans suite et au hasard de leur interception par un navire navigant dans la même zone.

Le calcul des données se base sur les statistiques des accidents maritimes survenus dans la zone maritime sous responsabilité nationale.

L'acquisition en cours, d'équipements de communication destinés au Centre de sauvetage permettra une évolution positive à cours terme de cet indicateur.

Partant de l'année 2014, comme année de base, seule 80% des alertes survenues dans la région en question sont coordonnées par le CNCRS. L'objectif est d'arriver à coordonner 100% de ces alertes à l'horizon 2018.

Sources de données:

Le rapport annuel des événements de mer établi par le CNCRS

Limites et biais de l'indicateur :

Néant

3- Présentation des projets ou actions relatifs au programme III : Qualification, promotion socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer

Projet ou Action 1

Appui aux Etablissements de Formation Maritime

- Formation et recyclage des formateurs
- Alphabétisation fonctionnelle
- Transferts aux SEGMA et CQPM

Projet ou Action 2

Promotion socioprofessionnelle du secteur de la pêche maritime

- Organisation de campagnes de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail
- Séminaire régional sur la gouvernance
- Equipements pour la gestion administrative des marins

Projet ou Action 3

Recherche et sauvetage des vies humaines en mer

- Développement des compétences du personnel SAR en matière de sauvetage maritime
- Equipements techniques de coordination de sauvetage maritime

Tableau 6 : Récapitulatif des crédits prévisionnels du Ministère par projet ou action relatifs au programme 3

Désignation Programme	Désignation Projets	BG	SEGMA	CAS	TOTAL
Programme 3 : Qualification, promotion- socioprofessionnelle et sécurité des gens de mer	Appui aux Etablissements de Formation Maritime *	28 280 000			28 280 000
	Promotion socioprofessionnelle du secteur de la pêche maritime	840 000			840 000
	Recherche et sauvetage des vies humaines en mer	1 413 000			1 413 000
TOTAL Programme 3		30 533 000	0	0	30 533 000

* Ces projets sont répartis entre les régions concernées